

Le SER et l'OPPBTP publient un guide pour réaliser des travaux sous circulation en sécurité

Flash Actualité

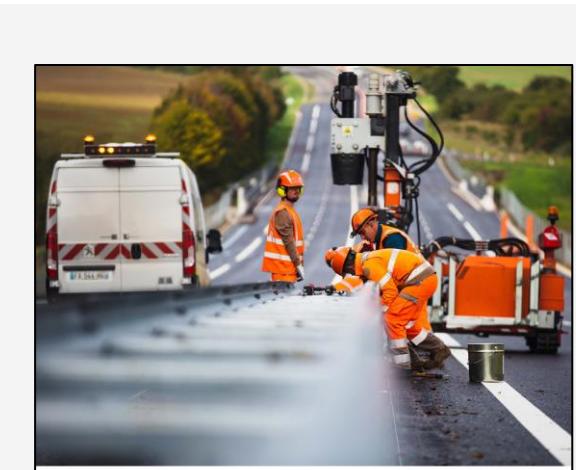
Août 2024

Lors de travaux de pose ou de maintenance des équipements routiers, la sécurité des intervenants et des usagers est cruciale. Les travaux hors circulation permettent de supprimer le risque de heurt par un usager de la route, avec une déviation ou un basculement de chaussée. Lorsque cela n'est pas possible, la prévention du risque de collision doit passer par une préparation de chantier rigoureuse. Le guide co-édité par le Syndicat des équipements de la route (SER) et l'OPPBTP propose des solutions pour maintenir la fluidité du trafic et protéger les individus dans le cadre de la démarche « Chantier franchement sûr ».

En cas de travaux sur la voie publique, les risques de heurts par les usagers de la route sont nombreux, notamment avec l'augmentation du trafic et de la vitesse, et le développement de l'incivilité au volant. Pour protéger les personnels de chantier, mais aussi les usagers de la route comme les piétons et cyclistes, un protocole strict doit être mis en place, avec les maîtres d'ouvrage. **Le guide « Équipements de la route - Réaliser des travaux sous circulation en sécurité »** répertorie toutes les bonnes pratiques de la profession afin d'éviter une collision avec un véhicule ou un engin de chantier. Articulé autour de 10 règles d'or et 16 fiches pratiques, classées par type de voie et de chantier, il détaille comment bien **organiser la zone d'intervention, par des déviations, en renforçant la signalisation, en maintenant un espace de cheminement piéton adéquat, et par des éléments de protection** comme des séparateurs modulaires de voies ou en proposant aux équipes des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.

La sécurité passe par la réalisation d'une **étude de mode d'exploitation** en amont, menée par le **maître d'ouvrage**, le maître d'œuvre et le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé et prend en compte la méthode de réalisation des travaux, les **besoins d'emprise du chantier** et les **conditions de sécurité et de fluidité du trafic**. Un chantier où la sécurité est omniprésente est la garantie de la protection des travailleurs, et de l'efficacité globale du projet.

La Cnam, la DGT, la FNTP, l'INRS et l'OPPBTP ont élaboré la démarche « **Chantier franchement sûr** » dans le cadre de la convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail dans les travaux publics.



ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Réaliser des travaux sous circulation en sécurité

| EN COÉDITION |



OPPBTP

Le Guide « *Équipements de la route - Réaliser des travaux sous circulation en sécurité* » est disponible sur preventionbtp.fr [ici](#) et sur le site du SER [ici](#).